

**CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL
 ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal n-2 (1)	Budget exécutoire n-1 (2)	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
			Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5) = (3) + (4)		
731							
732							
733							
734							
735							
7351							
7352							
7353							
738							
TOTAL GROUPE I	289 330,15	424 940,00		261 960,00	261 960,00		261 960,00

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
70	634,80						
7082							
70821							
70822							
70823							
70828							
71							
72							
74	70 000,00	33 050,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00
75	0,84	1 600,00					
603							
609							
619							
629							
6419	27 464,83	15 000,00					
6429							
6439							
6459/69/79	812,73	700,00		200,00	200,00		200,00
6489							
6611							
TOTAL GROUPE II	98 913,20	50 350,00		40 200,00	40 200,00		40 200,00

	Réal n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total		
			(1)	(2)	(3)		
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES							
76	Produits financiers						
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
773	Produits sur exercices antérieurs						
775	Produits de cessions d'éléments d'actif						
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	453,00	500,00				
778	Autres produits exceptionnels						
AUTRES PRODUITS							
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)						
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)						
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)						
78725	dont reprise sur amortissements dérogatoires						
78741	dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement						
78742	dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations						
787461	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissement privés)						
787462	dont reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissement privés)						
78748	dont autres reprises (sur provisions réglementées)						
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles						
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)						
79	Transfert de charges d'exploitation.						
791	dont transfert de charges d'exploitation						
796	dont transfert de charges financières						
797	dont transfert de charges exceptionnelles						
	TOTAL GROUPE III	453,00	500,00				
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	388 696,35	475 790,00		302 160,00	302 160,00	302 160,00
		RAN n-2	RAN n-1				Report à nouveau n
002	Excédent de la section d'exploitation reporté						
005	Amortissements comptables excédentaires différés						
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	388 696,35	475 790,00		302 160,00	302 160,00	302 160,00



Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 056-265601005-20241128-SAAD_47_2024-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE* D'ARRADON

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

PAR LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

**Dénommé dans ce document SAAD/CCAS*

Loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002

Code de l'action sociale et des familles Art. L.311-4

(voté le 27 janvier 2022 par le conseil d'administration du CCAS)

Le présent contrat est établi entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Arradon

2 rue de Kerneth – BP 45

56610 ARRADON

Représenté par le Maire-Président et dénommé ci-après « le CCAS »

ET

Le bénéficiaire :

NOM Prénom
Demeurant56610 Arradon

Ou son représentant légal :

Agissant en sa qualité de

NOM Prénom
Demeurant

Ce service met à disposition des personnes handicapées, âgées, retraitées et/ou familles¹, ainsi que des personnes en difficulté de santé, habitant la commune d'Arradon, des aides à domicile formées ou expérimentées.

L'aide à domicile a pour mission d'accomplir, un travail d'assistance matérielle, morale et sociale contribuant au maintien à domicile jusqu'à la limite des actes nécessitant l'intervention d'une personne exerçant une profession autre que la sienne.

Article 1 - Date d'effet et durée de la période d'intervention

- L'intervention est prévue pour une **durée indéterminée** et débutera le : _____

Elle se tiendra selon le planning mensuel prévu avec vous.

- Dans le cas d'une intervention à **durée déterminée**, elle débutera le _____ et se terminerait le _____ selon le planning mensuel prévu avec vous.

Pour les situations d'urgence, le contrat pourra être établi au plus tard dans les 8 jours qui suivent le début de l'intervention.

¹ L'intervention auprès des familles s'effectue dans certaines situations particulières et temporaires – période de convalescence / retour d'hospitalisation / problème passager de santé.



Article 2 - Modalités et types d'intervention

Nombre d'heures / semaine :

Rythme théorique déterminé (jours et heures à indiquer) :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lundi : | <input type="checkbox"/> Vendredi |
| <input type="checkbox"/> Mardi : | <input type="checkbox"/> Samedi : |
| <input type="checkbox"/> Mercredi : | <input type="checkbox"/> Dimanche : |
| <input type="checkbox"/> Jeudi : | |

Lorsque le service intervient le dimanche auprès d'un bénéficiaire, il intervient également les jours fériés (sauf demande contraire dans les délais impartis).

Les prestations effectuées :

- entretien du logement
- courses
- entretien du linge (lavage, repassage, petite couture)
- repas (confection, préparation des menus, aide à la prise de repas)
- aide aux transferts (lever, coucher, habillage...)
- aide à l'hygiène et à la toilette
- activités de stimulation (conversation, réconfort)
- maintien du lien social (sorties, visites, courses...)
- aide à l'autonomie (encourager la personne à faire elle-même)
- démarches administratives simples
- accompagnement à une consultation médicale ou para médicale
- sortie des poubelles, dépôt des bouteilles de verre dans les containers
- autres :

Ces prestations ont été déterminées avec vous ou avec votre représentant familial. En cas de demande de prestation non indiquée dans cette liste, si celle-ci n'amène pas au dépassement de l'horaire de travail, elle peut être vue avec l'aide à domicile qui se chargera d'en informer les services administratifs du SAAD/CCAS.

Les prestations ne pourront s'effectuer que dans les conditions indiquées dans le règlement intérieur, règlement dont vous avez pris connaissance et que vous vous engagez à respecter.

En cas de refus de recevoir l'aide à domicile ou en cas d'absence constatée du domicile, le bénéficiaire sera redevable auprès du service de la prestation perdue qui lui sera facturée.

Les prestations des agents peuvent être complétées par d'autres intervenants à domicile (service de soins à domicile, infirmier...). Dans ce cas, une concertation sera nécessaire pour la planification des interventions.

Article 3 - Suspension des interventions

Si momentanément, le bénéficiaire ne désire plus recevoir les services du SAAD/CCAS (séjour dans la famille, vacances, hospitalisation programmée ou tout autre motif) il doit prévenir le secrétariat du SAAD/CCAS au plus tôt, **avant le 15 du mois pour le mois suivant.**

En cas de situation d'urgence (hospitalisation, placement) la structure devra être prévenue le jour même. Toute prestation non décommandée dans le délai imparti sera considérée comme due et facturée au tarif en vigueur.

Lors du retour au domicile, il y a lieu d'avertir le service le plus rapidement possible pour la remise en place de l'aide. Cette démarche peut être effectuée par le bénéficiaire ou la famille.

IMPORTANT : Si le service n'est pas informé de l'absence d'un bénéficiaire alors qu'une aide à domicile se présente, après avoir tenté de joindre la famille ou les autres personnes identifiées en tant que personnes à prévenir et cela sans succès, les services d'urgence (pompiers) sont appelés. Les frais matériels de cette intervention sont à la charge du bénéficiaire.

Article 4 – Durée de prise en charge et tarifs

Demande de prise en charge en cours d'instruction

Dans l'attente d'une réponse de prise en charge d'un financeur, le prix à payer est le tarif horaire de référence. Le prix est réajusté dès l'obtention de l'accord.

Période du au

Le nombre d'heures accordées par l'organisme financeur..... est fixé à heures par mois.

Le montant de la participation horaire à la charge du bénéficiaire est fixé àeuros.

La différence entre la prise en charge accordée par le financeur et le tarif horaire de référence est à la charge du bénéficiaire.

En cas de dépassement du nombre d'heures alloué par le financeur, le bénéficiaire acquitte le tarif horaire de référence sans prise en charge.

Ne souhaite pas dépasser le nombre d'heures alloué par le financeur

Les tarifs sont révisés par le service une fois par an en fonction des barèmes nationaux de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, après décision du Conseil d'Administration et suivant la tarification du Conseil Général.

Au 1^{er} janvier 2025, le tarif horaire de référence est de _____ € de l'heure.

Article 5 - Facturation

Le bénéficiaire ou son représentant légal reçoit chaque mois une facture à acquitter à terme échu. A la demande de l'usager, ou de son représentant, la facture pourra être adressée à un tiers débiteur qui s'engage à en assurer le règlement.

Cette participation doit être acquittée mensuellement auprès du Trésor Public soit : par prélèvement automatique ; par chèque ; par CESU préfinancé ; en espèce.

Toutes les dépenses engagées au titre de l'aide à domicile ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 50 % des sommes engagées dans la limite du plafond annuel.

Article 6 – Révision du contrat

Toutes modifications des prestations (changement de jours, d'horaires) doivent être demandées auprès du secrétariat du SAAD/CCAS au plus tôt, **avant le 15 du mois pour le mois suivant**.

Toutefois, sous certaines conditions, en cas d'aggravation de l'état de santé notamment, il sera possible d'augmenter le nombre des interventions en dehors du délai précité.

Les dispositions non prévues par le présent contrat font l'objet de précisions et/ou de modifications acceptées par les deux parties.

A cet égard, le présent contrat est revu à chaque changement de législation et de réglementation si celles-ci modifient les dispositions actuelles.

Enfin, au-delà des cas précités, le présent contrat peut, à tout moment, faire l'objet de précisions et/ou de modifications à la demande et sur proposition d'une des parties signataires.

Toute révision du contrat doit faire l'objet d'un avenant.

Article 7 - Résiliation du contrat, cessation des prestations et rétractation

Le bénéficiaire peut à tout moment mettre fin au contrat sous réserve de prévenir le CCAS au plus tard **le 15 du mois pour le mois suivant.**

En cas de décès de l'utilisateur, le contrat est rompu dès le lendemain de la notification du décès au service administratif, (la ou les prestations du jour où cette notification est faite au service sont due(s)). Le contrat peut être prolongé au tarif horaire de référence si la famille ou le tuteur demande au SAAD/CCAS des services complémentaires temporaires.

(Un répondeur téléphonique horodaté est en fonction lors de la fermeture du service.)

Le présent contrat pourra être résilié par l'une ou l'autres des parties en cas d'inexécution par l'autre partie de l'une des obligations résultant du contrat ou du règlement de fonctionnement, et notamment en cas de défaut de paiement, au terme d'une période de 10 jours à compter d'une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse. Le demandeur à la résiliation se réserve, en outre, le droit d'exercer toute action ou poursuite tendant à obtenir réparation du préjudice causé par les manquements ayant donné lieu à la rupture.

Pour toute proposition de services faite à l'occasion d'une visite à domicile, le bénéficiaire dispose de la faculté de se rétracter dans un délai de 14 jours, à compter de la signature des présentes, conformément à l'article L.121-25 du code de la consommation, en utilisant le coupon ci-joint prévu à cet effet.

Ce délai n'est plus à tenir si le bénéficiaire ne peut se déplacer ou s'il a besoin de faire appel à une prestation immédiate et nécessaire à ces conditions d'existence. Dans cette hypothèse, le bénéficiaire peut se rétracter à tout instant sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, conformément à l'article L.121-20 du code de la consommation.

Article 8 – Utilisation des services numériques nationaux

L'Identité Nationale de Santé :

Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre identité national de santé (INS) et traitées dans un fichier informatisé géré par le SAAD/CCAS.

La base légale de ce traitement est l'obligation légale (cf. articles L. 1111-8-1 et R. 1111-8-1 et suivants du code de la santé publique).

Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions.

Il peut vous être demandé de présenter un titre d'identité. Une copie de ce document peut être conservée par le service dans des conditions réglementées.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, en contactant ou en écrivant au SAAD/CCAS.

Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique).

Dossier Médical Partagé :

Le SAAD/CCAS alimente et consulte votre Dossier Médical Partagé.

Les professionnels de la structure alimentent les documents pertinents à votre prise en charge dans le but de les partager avec les professionnels de soin. De même, ils peuvent ainsi consulter les documents partagés par les autres professionnels qui interviennent dans votre parcours de soin. **La consultation de ces documents sont soumis à des droits d'accès stricts en fonction de la profession et du rôle du professionnel souhaitant consulter votre Dossier Médical Partagé.**

Vous pourrez retrouver l'ensemble de ces documents sur Mon Espace Santé, qui est le nouvel espace numérique personnel et sécurisé dédié à votre santé.

Pour en savoir plus sur Mon Espace Santé, nous vous invitons à consulter le site internet : <https://www.monespacesante.fr/>

Afin d'en savoir plus sur le traitement de vos données personnelles dans le cadre de Mon Espace Santé, nous vous invitons à consulter directement la politique de protection des données personnelles de Mon Espace Santé : <https://www.monespacesante.fr/protection-donnees-personnelles>

Article 9 – Information du bénéficiaire

- Atteste avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement ; ainsi que de la possibilité de faire appel à une personne qualifiée pour faire valoir ses droits.
- Accepte les conditions du présent contrat.

Contrat établi et signé en double exemplaires, dont un remis à l'intéressé au plus tard dans les quinze jours suivants le début de la prise en charge.

Fait à Arradon, le

M. ou Mme _____
agissant en mon nom propre ou en ma qualité de
représentant de _____

Le Maire, Président du CCAS
Pascal BARRET

(pour le représentant légal, joindre une copie du jugement)



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 056-265601005-20241128-SAAD_47_2024-DE

Bordereau de Rétractation

Conforme au 2° de l'article L.121-17 et à l'article R 121—1 du code de la consommation

A l'attention du CCAS d'Arradon, 2 rue de Kerneth 56610 Arradon

Je soussigné Madame/Monsieur

.....

agissant en mon nom propre ou en ma qualité de représentant de

.....

demeurant

.....

vous notifie par la présente **ma rétractation pour le contrat de prestation d'aide à domicile**

signé en date du avec le service d'aide et d'accompagnement à domicile

du CCAS.

Le à

Signature du bénéficiaire ou du représentant légal

Ce bordereau de rétractation est à adresser en lettre recommandée avec accusé de réception au CCAS :

Adresse : CCAS d'Arradon, 2 rue de Kerneth, BP-45, 56610 Arradon

Téléphone : 02 97 44 75 56

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le _____

ID : 056-265601005-20241128-SAAD_46_2024-DE

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

 GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconductions	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS								
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures							
602	Achats stockés - autres approvisionnements							
603	Variation des stocks							
606	Achats non stockés de matières et fournitures	278,76	650,00		600,00	600,00		600,00
607	Achats de marchandise							
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
713	Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							
SERVICES EXTERIEURS								
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical							
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social							
6118	Sous-traitance: autres prestations de service							
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
6241	Transports de biens							
6242	Transports d'usagers							
6247	Transports collectifs du personnel							
6248	Transports divers							
625	Déplacements, missions et réceptions	5 814,66	8 000,00		4 300,00	4 300,00		4 300,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 714,53	2 800,00		2 700,00	2 700,00		2 700,00
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur							
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur							
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur							
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur							
6287	Remboursement de frais	3 152,04	5 000,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00
6288	Autres prestations							
TOTAL GROUPE I		11 959,99	16 450,00		12 600,00	12 600,00		12 600,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 056-265601005-20241128-SAAD_46_2024-DE

GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			autorisées	Budget exécutoire
(1)	(2)	Recon- ductions	Mesures nouvelles	Total	(6)	(7)
		(3)	(4)	(5)=(3)+(4)		

621	Personnel extérieur à l'établissement	50 587,21	42 000,00		68 000,00		68 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	798,50	300,00		300,00		300,00
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)						
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	8 145,16	10 200,00		5 300,00		5 300,00
641	Rémunération du personnel non médical	311 613,40	340 100,00	198 660,00	198 660,00		198 660,00
642	Rémunération du personnel médical						
643	Rémunération du personnel handicapé						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	50 194,81	32 300,00		13 000,00		13 000,00
646	Personnes handicapées						
647	Autres charges sociales	5 844,67	6 050,00		5 000,00		5 000,00
648	Autres charges de personnel	15 072,37	15 100,00		8 800,00		8 800,00
TOTAL GROUPE II		442 256,12	446 050,00	198 660,00	299 060,00		497 720,00

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

Revenus
ID : 056-265601005-20241128-SAAD_46_2024-DE

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

	Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			(6)	(7)
	(1)	(2)	Recon- ductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)		
612							
6132							
6135		145,20		160,00	160,00		160,00
614							
6152							
6155							
6156		41,04	50,00	50,00	50,00		50,00
616		1 069,20	1 120,00	1 200,00	1 200,00		1 200,00
617							
618		798,25	2 170,00	1 300,00	1 300,00		1 300,00
623		40,25	50,00	50,00	50,00		50,00
627			50,00	50,00	50,00		50,00
635							
637							

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

Dépenses

ID : 056-265601005-20241128-SAAD_46_2024-DE

	Réel	Budget exécutoire	Budget prévisionnel proposé			(6)	(7)
	n-2	n-1	Recon-	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	4 698,05	5 000,00		5 800,00	5 800,00	5 800,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	9,71	50,00				
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (<i>êts privés</i>)						
657	Subventions						
658	Charges diverses de gestion courante	1,98					
CHARGES FINANCIERES							
66	Charges financières						
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Charges sur exercices antérieurs		500,00				
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés						
678	Autres charges exceptionnelles						
68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 390,20	4 300,00		540,00	540,00	540,00
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir						
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation						
6816	Dotations dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles						
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants						
686	Dotations aux amortissements et provisions : charges financières						
687	Dotations aux amortissements et aux provisions : charges exceptionnelles						
6871	dont dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations						
68725	dont dotations aux amortissements dérogatoires						
68741	dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement						
68742	dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations						
687461	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)						
687462	dont dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (établissements privés)						
68748	dont autres						
6876	dont dotations aux dépréciations exceptionnelles						
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)						
6894	dont engagements à réaliser sur subventions attribuées (établissements privés)						
6895	dont engagements à réaliser sur dons manuels affectés (établissements privés)						
6897	dont engagements à réaliser sur legs et donations affectées (établissements privés)						
TOTAL GROUPE III		11 193,88	13 290,00		9 150,00	9 150,00	9 150,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		465 409,99	475 790,00	198 660,00	320 810,00	519 470,00	320 810,00
		RAN n-2	RAN n-1			Report à nouveau n	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté					55 696,54	55 696,54
005	Amortissements comptables excédentaires différés						
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		465 409,99	475 790,00	198 660,00	320 810,00	575 166,54	376 506,54

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 056-265601005-20241128-SAAD_46_2024-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 056-265601005-20241128-SAAD_46_2024-DE

Réal
n-2Budget ex
n-1Budget
prévisionnel
n**Réduction des fonds propres ou reprise sur apports**

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	453,00	500,00	

Reprises

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			

Remboursement des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			

Compte de liaison investissement

18	Compte de liaison investissement			
----	----------------------------------	--	--	--

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

20	Immobilisations incorporelles		2000,00	6000,00
21	Immobilisations corporelles		1800,00	1970,06
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			

Autres

28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	Résultat cumulé antérieur à reporter (déficit)			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement	3937,20		0,00
	TOTAL GENERAL	4390,20	4300,00	7970,06

Réel
n-2

Budget exécutoire
n-1

Budget
prévisionnel
n

Augmentation des fonds propres

10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves			
1161	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables			

Dotations aux provisions

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions pour risques et charges			

Augmentation des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			

Compte de liaison

18	Compte de liaison investissements			
----	-----------------------------------	--	--	--

Immobilisations (sorties)

20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			

Autres

28	Amortissements des immobilisations (dotations)	4390,20	4300,00	540,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Provisions pour dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	Résultat cumulé antérieur (excédent)			7430,06
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
	Déficit prévisionnel d'investissement			
	TOTAL GENERAL	4390,20	4300,00	7970,06

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 056-265601005-20241128-EHPAD_48_2024-DE

Raison sociale :	0
FINES ET :	560009565

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	130 600,55 €	209 550,00 €	196 090,00 €
607	Achats de marchandises			
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	79 459,17 €	76 500,00 €	76 500,00 €
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	6 475,00 €	6 950,00 €	10 425,00 €
6118	Sous-traitance: autres prestations de service			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)			
6242	Transports d'usagers			
625	Déplacements, missions et réceptions	1 823,85 €	2 500,00 €	6 500,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 286,76 €	1 300,00 €	1 510,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur			
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	276 422,92 €	305 000,00 €	312 000,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	866,06 €	1 500,00 €	1 500,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	1 052,79 €	1 200,00 €	1 000,00 €
TOTAL GROUPE I		497 987,10 €	604 500,00 €	605 525,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
621	Personnel extérieur à l'établissement	111 252,91 €	111 000,00 €	27 950,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	108,20 €	1 500,00 €	1 500,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	36 247,86 €	58 454,05 €	62 489,38 €
641	Rémunérations du personnel non médical	1 534 059,72 €	1 609 726,80 €	1 659 169,37 €
642	Rémunérations du personnel médical			
643	Rémunération du personnel handicapé			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	579 345,98 €	585 720,94 €	651 135,50 €
646	Personnes handicapées			
647	Autres charges sociales	24 432,08 €	24 548,57 €	25 250,57 €
648	Autres charges de personnel			
TOTAL GROUPE II		2 285 446,75 €	2 390 950,36 €	2 427 494,82 €
(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.				
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
612	Redevances de crédit-bail	8 310,96 €	11 100,00 €	11 200,00 €
613	Locations	254 678,52 €	121 950,00 €	222 202,06 €
614	Charges locatives et de copropriété	10 932,00 €	85 100,00 €	0,00 €
615	Entretien et réparations	27 621,15 €	39 500,00 €	33 000,00 €
616	Primes d'assurances	67 945,16 €	66 610,00 €	66 900,00 €
617	Etudes et recherches	6 570,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
618	Divers	5 064,97 €	7 400,00 €	7 450,00 €
623	Information, publications, relations publiques		200,00 €	200,00 €
627	Services bancaires et assimilés			
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	16 707,20 €	26 150,00 €	16 800,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	407,92 €	450,00 €	500,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	5 764,32 €	9 700,00 €	8 500,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654	Pertes sur créances irrécouvrables	23,56 €	250,00 €	500,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657	Subventions			
658	Charges diverses de gestion courante	2,00 €	0,00 €	
CHARGES FINANCIERES				
66	Charges financières			
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)		14 163,96 €	1 000,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
678	Autres charges exceptionnelles			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	69 460,67 €	70 000,00 €	70 000,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		500,00 €	500,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires			
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR			
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
68748	Autres dotations aux provisions réglementées			
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles			
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)			
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			
TOTAL GROUPE III		473 488,43 €	456 073,96 €	441 752,06 €
TOTAL DES CHARGES		3 256 922,28 €	3 451 524,32 €	3 474 771,88 €
EXCEDENT PREVISIONNEL		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE		3 256 922,28 €	3 451 524,32 €	3 474 771,88 €

Présentation des produits :

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

Réel 2023	Anticipé 2024	Exercice 2025
-----------	---------------	---------------

Publié le Exercice 2025
ID : 056-265601005-20241128-EHPAD_48_2024-DE

731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)			
731224/731	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
2132	Produits à la charge de l'Etat			
732	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)			
733	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			
733222	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)			
734	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	1 227 949,82 €	1 274 293,30 €	1 299 778,99 €
7351	Produits des EHPAD à la charge du département	316 339,51 €	319 280,56 €	325 666,17 €
7352	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	1 352 005,92 €	1 466 113,60 €	1 533 659,09 €
7353	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs	8 902,00 €	10 000,00 €	10 500,00 €
7358	Produits à la charge d'autres financeurs			
738				

TOTAL GROUPE I	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
	2 905 197,25 €	3 069 687,46 €	3 169 604,25 €

GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
-----------	-----------------------	---------------

70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 70823)	79 020,29 €	83 000,00 €	93 000,00 €
70821	Forfaits journaliers			
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF			
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT			
71	Production stockée			
72	Production immobilisée	11 745,15 €	10 000,00 €	10 000,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	1 458,03 €	2 913,16 €	5 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	48 529,02 €	56 500,00 €	56 500,00 €
603	Variation des stocks (en recettes)			
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs			
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	69 505,20 €	50 000,00 €	20 000,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical			
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées			
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	2 200,83 €	5 000,00 €	5 000,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité			
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)			

TOTAL GROUPE II	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
	212 458,52 €	207 413,16 €	190 200,00 €

GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
-----------	-----------------------	---------------

76	Produits financiers			
----	---------------------	--	--	--

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 601,16 €	14 550,58 €	0,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	461,43 €	861,90 €	500,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	1 426,00 €	4 009,80 €	1 426,00 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)		1 760,00 €	
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)			

AUTRES PRODUITS

7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7815	Reprises sur provisions d'exploitation			
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires			
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	2 296,96 €	2 300,00 €	2 300,00 €
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
78748	Autres reprises sur provisions réglementées			
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles			
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921, 78922, 7895) (ESSMS privés)			
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS			
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
7895	Utilisation des fonds dédiés sur ressources financières d'autres financeurs (ESSMS privés)			
79	Transferts de charges			

TOTAL GROUPE III	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
	17 785,55 €	23 482,28 €	4 226,00 €

TOTAL DES PRODUITS	3 135 441,32 €	3 300 582,90 €	3 364 030,25 €
--------------------	----------------	----------------	----------------

DEFICIT PREVISIONNEL	121 480,96 €	150 941,42 €	110 741,63 €
----------------------	--------------	--------------	--------------

TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	3 256 922,28 €	3 451 524,32 €	3 474 771,88 €
---	----------------	----------------	----------------

Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)			
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Ratios	Réel 2023	Anticipé ou réel 2024	Exercice 2025
Marge brute d'exploitation	-69 805,84 €	-89 759,74 €	-43 467,63 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	3 045 949,74 €	3 222 100,62 €	3 334 804,25 €
Taux de marge brute	-2,29%	-2,79%	-1,30%
Résultat net	-121 480,96 €	-150 941,42 €	-110 741,63 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	3 063 735,29 €	3 245 582,90 €	3 339 030,25 €
Taux de résultat	-3,97%	-4,65%	-3,32%

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 056-265601005-20241128-EHPAD_48_2024-DE

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	5 147,07 €	8 000,00 €	5 000,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		5 000,00 €	6 000,00 €
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	19 027,85 €	29 000,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)			29 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	24 174,92 €	42 000,00 €	40 000,00 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	67 024,06 €	110 751,22 €	69 967,63 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	91 198,98 €	152 751,22 €	109 967,63 €

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	55 743,25 €	86 751,22 €	43 967,63 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	8 637,39 €	8 000,00 €	8 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	3 498,24 €	5 000,00 €	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	23 320,10 €	53 000,00 €	53 000,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions	13 653,77 €	22 000,00 €	22 000,00 €
	- dont installations techniques, matériel et outillage	4 629,25 €	31 000,00 €	31 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	5 037,08 €		
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	91 198,98 €	152 751,22 €	109 967,63 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	91 198,98 €	152 751,22 €	109 967,63 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Raison sociale :	EHPAD Kerneth
FINESS ET :	560009565

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 056-265601005-20241128-EHPAD_48_2024-DE

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ
56	0	12	0	0

ANNEXE 4A: ACTIVITE PREVISIONNELLE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AUX I ET II DE L'ARTICLE L. 313-12 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES ET DES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES MENTIONNES AU 6° DU I DE L'ARTICLE L. 312-1 DU MEME CODE

I.- Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

	Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Taux d'occupation 2025 (5)	
		2021	2022	2023	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel) (*)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)		2025 (prévisionnel) (*)
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1	13	9	9	12	12	4 949	4 529	2 918	4 132	4 540	4 292	21,00%
	Résidents classés en GIR 2	16	22	20	19	20	5 292	7 949	7 139	6 793	6 430	7 154	35,00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 1 et 2	29	31	29	31	32	10 241	12 478	10 057	10 925	10 970	11 446	56,00%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	2	6	4	7	6	655	2 198	1 552	1 468	2 533	2 146	
	Résidents classés en GIR 3	8	10	11	14	14	2 908	3 291	4 380	3 526	4 787	5 008	24,50%
	Résidents classés en GIR 4	13	12	12	9	8	4 388	3 031	4 398	3 939	3 170	2 862	14,00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 3 et 4	21	22	23	23	22	7 296	6 322	8 778	7 465	7 957	7 869	38,50%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	7	5	4	4	4	2 540	1 121	1 755	1 805	1 084	1 431	
	Résidents classés en GIR 5	3	3	2	2	2	1 221	1 067	1 024	1 104	945	715	3,50%
	Résidents classés en GIR 6	2	0	0	0	0	830	30	175	345	0	0	0,00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 5 et 6	5	3	2	2	2	2 051	1 097	1 199	1 449	945	715	3,50%
	<i>Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement</i>	4	1	1	1	0	1 586	346	365	766	208	358	
	Sous-total résidents de plus de 60 ans	55	56	54	56	56	19 588	19 897	20 034	19 840	19 872	20 031	98,00%
Résidents de moins de 60 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	55	56	54	56	56	19 588	19 897	20 034	19 840	19 872	20 031	98,00%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)						6	0	3	3	0	0	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)						28	3	5	12	1	1	
	Sous-total des absences de moins de 72 heures						34	3	8	15	1	1	
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						19 588	19 897	20 034	19 840	19 872	20 031	
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						19 622	19 900	20 042	19 855	19 873	20 032	98,00%	

(*) : Répartition en fonction des prévisions de classement GIR au 31 octobre N-1

I. (Suite) - Activité prévisionnelle relative aux places d'hébergement permanent des EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification ternaire)

	Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité					Taux d'occupation 2025 (5)	
		2021	2022	2023	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)		2025 (prévisionnel)
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)						33	17	24	25	36	25	
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)						60	75	118	84	191	150	
	Sous-total des absences de 72 heures et plus						93	92	142	109	227	175	
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						19 588	19 897	20 034	19 840	19 872	20 031	
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures						34	3	8	15	1	1	
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						19 715	19 992	20 184	19 964	20 100	20 207	98,86%	

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Rappel du nombre de places financées	56	56	56	56	56	20 440	20 440	20 440	20 496	20 440
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée	365	365	365	366	365					

(1) : Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(2) : Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures

(3) : Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cours d'année. (Ex. : 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).

(4) : Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture

(5) : Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

II.- Activité prévisionnelle relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessus.

	Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité						
		2021	2022	2023	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel) (*)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel) (*)	Taux d'occupation 2025 (5)
Décompte de l'activité "réelle" (correspondant pour la partie "Nombre de journées d'activité", au nombre de journées de présence effective des résidents)	Résidents classés en GIR 1									0			0,00%
	Résidents classés en GIR 2									0			0,00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 1 et 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement									0			
	Résidents classés en GIR 3									0			0,00%
	Résidents classés en GIR 4									0			0,00%
	Sous-total Résidents classés dans les GIR 3 et 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
	Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement									0			
	Résidents classés en GIR 5									0			0,00%
	Résidents classés en GIR 6									0			0,00%
Sous-total Résidents classés dans les GIR 5 et 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Dont résidents hors département d'implantation de l'établissement									0				
Sous-total résidents de plus de 60 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Résidents de moins de 60 ans									0			0,00%	
Total des places occupées/Total des journées de présence réelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Décompte des absences de moins de 72 heures pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de moins de 72 heures) (1)									0			
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de moins de 72 heures) (1)									0			
	Sous-total des absences de moins de 72 heures						0	0	0	0	0	0	
	Rappel du nombre de journées de présence réelle						0	0	0	0	0	0	
	Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de moins de 72 heures						0	0	0	0	0	0	0,00%

(*) : Répartition en fonction des prévisions de classement GIR au 31 octobre N-1

TO N < 5% (atypie)

II. (suite) - Activité prévisionnelle relative aux hébergements temporaires (activité autonome ou activité rattachée à un EHPAD)

	Groupes iso-ressources	Nombre de places occupées					Nombre de journées d'activité						
		2021	2022	2023	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	Taux d'occupation 2025 (5)
Décompte des absences de 72 heures et plus pour convenance personnelle ou hospitalisation	Nombre de jours d'absence pour convenance personnelle (absences de 72 heures et plus) (2)									0			
	Nombre de jours d'absence pour hospitalisation (absences de 72 heures et plus) (2)									0			
	Sous-total des absences de 72 heures et plus						0	0	0	0	0	0	
	Rappel du total du nombre de journées de présence réelle						0	0	0	0	0	0	
	Rappel du nombre de journées d'absence de moins de 72 heures						0	0	0	0	0	0	
Total du nombre de journées de présence réelle et des absences de plus et de moins de 72 heures						0	0	0	0	0	0	0,00%	

Activité théorique N-4 à N : données d'au moins une année non saisies

	Nombre de places (3)					Rappel de l'activité théorique (en nombre de journées) (4)				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Rappel du nombre de places financées						0	0	0	0	0
Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée										

(1) : Les premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures ne doivent pas être comptabilisés sur cette ligne.

(2) : Y compris les trois premiers jours des absences d'une durée supérieure ou égale à 72 heures

(3) : Pondérées par le nombre de mois d'ouverture en cas d'installation en cours d'année. (Ex. : 10 places ouvertes au 1er juillet N = 5 places comptabilisées sur l'ensemble de l'année N).

(4) : Nombre de places financées x nombre de jours d'ouverture

(5) : Pour le calcul automatique du taux d'occupation (TO) et de la contribution de chaque GIR au TO, renseigner au préalable les tableaux "Rappel du nombre de places financées" et "Rappel de l'amplitude d'ouverture sur l'année considérée" ci-dessus.

III.- Activité prévisionnelle relative aux accueils de jour autonomes ou rattachés à un EHPAD (et PUV bénéficiant d'une tarification dérogatoire)

Le cas échéant, dupliquer le tableau ci-dessous.

Groupes iso-ressources	Nombre de bénéficiaires					Activité correspondante (en nombre de journées)						
	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	2021	2022	2023	Moyenne des 3 derniers exercices	2024 (prévisionnel actualisé)	2025 (prévisionnel)	Taux d'occupation 2025 (8)
Nombre de bénéficiaires classés en GIR 1									0			0,00%

Raison sociale :	0
FINESSE ET :	560009565

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
 Reçu en préfecture le 05/12/2024
 Publié le
 ID : 056-265601005-20241128-EHPAD_48_2024-DE

Capacité installée dont (à préciser) :

HP	dont UHR	dont PASA	HT	AJ

Éléments entrant dans le calcul du forfait global dépendance (à préciser) :

Forfait global de l'exercice N-1			Forfait global de l'exercice N		
Nombre de points GIR	Nombre de personnes girées	Valeur point GIR départementale	Nombre de points GIR	Nombre de personnes girées	Valeur point GIR départementale

Éléments entrant dans le calcul du forfait global soins (à préciser) :

Au 30 juin de l'exercice N-1		
GMP	PMP	GMPS

Annexe 5A: Tableau de présentation tarifaire d'un établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes, d'une petite unité de vie ou d'un accueil de jour

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 056-265601005-20241128-EHPAD_48_2024-DE



Présentation des charges

N° de compte M22	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Réal N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N
		Réal N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réal N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réal N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N		
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS sauf 602, 603, 606							0,00 €	0,00 €
602	ACHATS STOCKES, AUTRES APPROVISIONNEMENTS sauf 6021, 60222 et 60226							0,00 €	0,00 €
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical							0,00 €	0,00 €
60222	Produits d'entretien (1)	70%	70%	30%	30%				
								0,00 €	0,00 €
60226	Fournitures hôtelières sauf 602261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%				
								0,00 €	0,00 €
602261	Couches, alèses et produits absorbants							0,00 €	0,00 €
603	VARIATION DES STOCKS sauf 60321 et 60322							0,00 €	0,00 €
60321	Variation des stocks des produits pharmaceutiques et à usage médical							0,00 €	0,00 €
60322	Fournitures consommables (sauf 603226) (1)	70%	70%	30%	30%				
								0,00 €	0,00 €
603226	Fournitures hôtelières sauf 6032261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%				
								0,00 €	0,00 €
6032261	Couches, alèses et produits absorbants							0,00 €	0,00 €
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES sauf 60622, 60626 et 6066	136 550,00 €	124 090,00 €					136 550,00 €	124 090,00 €
60622	Produits d'entretien (1)	70%	70%	30%	30%				
		70,00%	70,00%	30,00%	30,00%				
		14 000,00 €	14 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €			20 000,00 €	20 000,00 €
60626	Fournitures hôtelières sauf 606261 "Couches, alèses et produits absorbants" (1)	70%	70%	30%	30%				
		70,00%	70,00%	30,00%	30,00%				
		7 000,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €			10 000,00 €	10 000,00 €
606261	Couches, alèses et produits absorbants							25 000,00 €	25 000,00 €
6066	Fournitures médicales							18 000,00 €	17 000,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							0,00 €	0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							0,00 €	0,00 €

	Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Envoyé en préfecture le 05/12/2024	
		Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N
61	SERVICES EXTERIEURS sauf 6111, 61121, 61357, 61551, 61562 et 61681	269 610,00 €	281 677,06 €					269 610,00 €	281 677,06 €
6111	Prestations à caractère médical					76 500,00 €	76 500,00 €	76 500,00 €	76 500,00 €
61121	Ergothérapie								
61357	Location matériel médical					10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
61551	Entretien et réparation du matériel médical					1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
61562	Maintenance du matériel médical					1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
61681	Primes d'assurance maladie, maternité, accident du travail	20 502,55 €	22 000,00 €	12 718,65 €	12 000,00 €	26 778,80 €	27 000,00 €	60 000,00 €	61 000,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS sauf 621, 62113, 6223, 62421 et 628	5 500,00 €	9 710,00 €					5 500,00 €	9 710,00 €
621	PERSONNEL EXTERIEUR A L'ETABLISSEMENT sauf 62113	107 000,00 €	22 600,00 €	1 000,00 €	1 150,00 €			108 000,00 €	23 750,00 €
62113	Personnel extérieur à l'établissement : personnel médical et paramédical					3 000,00 €	4 200,00 €	3 000,00 €	4 200,00 €
6223	Intervenants médicaux							0,00 €	0,00 €
62421	(Transports d'usagers) Accueil de jour			Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport	Pour la part couverte par les forfaits transport		
								0,00 €	0,00 €
628	(Autres services extérieurs) Divers sauf 6281, 6283 et 6288	305 300,00 €	312 300,00 €					305 300,00 €	312 300,00 €
6281	Blanchissage à l'extérieur (1)	70%	70%	30%	30%				
								0,00 €	0,00 €
6283	Nettoyage à l'extérieur (1)	70%	70%	30%	30%				
		100,00%	100,00%	0,00%	0,00%				
		1 500,00 €	1 500,00 €					1 500,00 €	1 500,00 €
6288	Autres	630,00 €	700,00 €	270,00 €	0,00 €			900,00 €	700,00 €
631	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (administration des impôts)							0,00 €	0,00 €
	Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)	70%	70%	30%	30%				
								0,00 €	0,00 €
	Dont aides-soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)			30%	30%	70%	70%		
								0,00 €	0,00 €
633	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (autres organismes)	19 580,51 €	21 126,83 €	12 346,26 €	12 991,31 €	26 527,29 €	28 371,24 €	58 454,06 €	62 489,38 €
	Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)	70%	70%	30%	30%				
		70,00%	70,00%	30,00%	30,00%				
		13 338,14 €	13 602,28 €	5 716,35 €	5 829,55 €			19 054,49 €	19 431,83 €
	Dont aides-soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)			30%	30%	70%	70%		
				25,45%	25,70%	74,55%	74,30%		
				6 122,54 €	6 583,93 €	17 935,24 €	19 038,58 €	24 057,78 €	25 622,51 €
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (administration des impôts)	26 150,00 €	16 800,00 €					26 150,00 €	16 800,00 €
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (autres organismes)	450,00 €	500,00 €					450,00 €	500,00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le 05/12/2024
ID : 056-265601005-20241128-EHPAD_48_2024-DE

Intitulé	Hébergement		Dépendance		Soins		Autres	
	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N
64 CHARGES DE PERSONNEL	758 593,32 €	840 590,21 €	470 589,43 €	487 031,09 €	990 813,56 €	1 000 934,13 €	2 219 996,31 €	2 335 100,00 €
Dont personnel affecté aux fonctions de blanchissage, de nettoyage et au service des repas (1)	70%	70%	30%	30%				
	70,00%	70,00%	30,00%	30,00%				
	509 317,07 €	548 069,80 €	218 278,75 €	234 887,06 €				
Dont aides soignants, aides médico-pédagogiques et accompagnants éducatifs et sociaux (1)			30%	30%	70%	70%		
			25,32%	25,14%	74,68%	74,86%		
			235 001,04 €	233 396,86 €	693 160,67 €	695 010,71 €	928 161,71 €	928 407,57 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 950,00 €	9 000,00 €					9 950,00 €	9 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES sauf 6611							0,00 €	0,00 €
6611 Intérêts des emprunts et dettes							0,00 €	0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 163,96 €	1 000,00 €					14 163,96 €	1 000,00 €
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	20 000,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir							0,00 €	0,00 €
6815 Dotations aux provisions des charges d'exploitation							0,00 €	0,00 €
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00 €
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	500,00 €	500,00 €					500,00 €	500,00 €
686 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières							0,00 €	0,00 €
687 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges exceptionnelles							0,00 €	0,00 €
68741 Dont dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR							0,00 €	0,00 €
68742 Dont dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							0,00 €	0,00 €
689 Reportes en fonds dédiés (ESSMS privés)							0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	1 716 980,34 €	1 705 094,10 €	560 924,34 €	577 172,40 €	1 173 619,65 €	1 192 505,37 €	3 451 524,33 €	3 474 771,87 €
EXCEDENT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 708,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	1 716 980,34 €	1 705 094,10 €	560 924,34 €	577 172,40 €	1 177 328,30 €	1 192 505,37 €	3 451 524,33 €	3 474 771,87 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le
ID : 056-265601005-20241128-EHPAD_48_2024-DE

(1): Répartition indicative et répartition appliquée par le gestionnaire (charges communes)

Présentation des produits		Hébergement		Dépendance		Soins		Total	
		Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N	Réel N-1 (ou anticipé N-1)	Prévu N
N° de compte M22	Intitulé								
	PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 407 084,65 €	1 501 922,76 €	485 274,34 €	492 226,19 €	1 177 328,30 €	1 174 430,30 €	3 069 687,29 €	3 169 604,25 €
732	Produits à la charge de l'Etat								
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	1 407 084,65 €	1 501 922,76 €	485 274,34 €	492 226,19 €	1 177 328,30 €	1 174 430,30 €		
7351	<i>Dont produits à la charge de l'assurance maladie (sauf 7351125)</i>	49 063,59 €	75 856,21 €	47 901,24 €	48 467,48 €	1 177 328,30 €	1 175 455,30 €	1 274 293,13 €	1 299 778,99 €
7351125	<i>Dont part forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour</i>							0,00 €	0,00 €
7352	<i>Dont produits à la charge du département (sauf 7352121, 7352122 et 7352282)</i>			63 533,07 €	78 033,22 €			63 533,07 €	78 033,22 €
7352121	<i>Dont part issue du résultat de l'équation tarifaire dépendance (c/7352121)</i>			255 747,49 €	247 632,95 €			255 747,49 €	247 632,95 €
7352122	<i>Dont part issue des financements complémentaires "dépendance" (c/7352122)</i>							0,00 €	0,00 €
7352282	<i>Autres tarifs journaliers (part afférente à la dépendance)</i>							0,00 €	0,00 €
7353	<i>Dont produits à la charge de l'usager (sauf 73532)</i>	1 348 021,06 €	1 415 566,55 €					1 348 021,06 €	1 415 566,55 €
73532	<i>Dont part afférente à la dépendance (hébergement permanent)</i>			118 092,54 €	118 092,54 €			118 092,54 €	118 092,54 €
7358	<i>Dont produits à la charge d'autres financeurs</i>	10 000,00 €	10 500,00 €					10 000,00 €	10 500,00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs							0,00 €	0,00 €
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	207 413,16 €	190 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	207 413,16 €	190 200,00 €
70	Produits	83 000,00 €	93 000,00 €					83 000,00 €	93 000,00 €
71	Production stockée							0,00 €	0,00 €
72	Production immobilisée	10 000,00 €	10 000,00 €					10 000,00 €	10 000,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	2 913,16 €	5 700,00 €					2 913,16 €	5 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	56 500,00 €	56 500,00 €					56 500,00 €	56 500,00 €
603	Variation des stocks (en recettes)							0,00 €	0,00 €
609/19/29	Rabais, remises et ristournes							0,00 €	0,00 €
6419/29/39	Remboursements sur rémunérations du personnel	55 000,00 €	25 000,00 €					55 000,00 €	25 000,00 €
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale, prévoyance et autres charges sociales							0,00 €	0,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							0,00 €	0,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors établissements publics)							0,00 €	0,00 €
	PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	23 482,28 €	4 226,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 482,28 €	4 226,00 €
76	Produits financiers							0,00 €	0,00 €
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 550,58 €	0,00 €					14 550,58 €	0,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (établissements publics)	861,90 €	500,00 €					861,90 €	500,00 €
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	4 009,80 €	1 426,00 €					4 009,80 €	1 426,00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice							0,00 €	0,00 €
778	Autres produits exceptionnels	1 760,00 €	0,00 €					1 760,00 €	0,00 €
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation							0,00 €	0,00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							0,00 €	0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants							0,00 €	0,00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)							0,00 €	0,00 €
787	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)	2 300,00 €	2 300,00 €					2 300,00 €	2 300,00 €
78741	<i>Dont reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement</i>							0,00 €	0,00 €
78742	<i>Dont reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations</i>	2 300,00 €	2 300,00 €					2 300,00 €	2 300,00 €
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)							0,00 €	0,00 €
79	Transferts de charges							0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES PRODUITS	1 637 980,09 €	1 696 348,76 €	485 274,34 €	492 226,19 €	1 177 328,30 €	1 175 455,30 €	3 300 582,73 €	3 364 030,25 €
	DEFICIT PREVISIONNEL	79 000,25 €	8 745,34 €	75 650,00 €	84 946,21 €	0,00 €	17 050,07 €	150 941,60 €	110 741,62 €
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	1 716 980,34 €	1 705 094,10 €	560 924,34 €	577 172,40 €	1 177 328,30 €	1 192 505,37 €	3 451 524,33 €	3 474 771,87 €
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)							0,00 €	0,00 €
	Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)							0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le 05/12/2024

ID : 056-265601005-20241128-EHPAD_48_2024-DE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan représenté par sa Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du conseil d'administration en date du 6 novembre 2023

ci-après dénommé le "centre de gestion",

D'UNE PART, ET,

L'EHPAD KERNETH

représenté(e) par *M. BARRET Pascal, président du CCAS,*

dûment habilité aux fins des présentes par délibération du CCAS.....
en date du 01 septembre 2020

D'AUTRE PART

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'article L452-1 du Code général de la fonction publique, qui permet au centre de gestion d'assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande de ces derniers.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La collectivité confie au centre de gestion le soin d'effectuer toutes les opérations nécessaires au règlement de la paye du personnel et des indemnités des élus locaux, sur la base des informations fournies à cet effet par celle-ci.

Article 2 : Détail de la prestation

Le centre de gestion s'engage à effectuer pour le compte de la collectivité les opérations suivantes :

- 1) Prise en considération des éléments relatifs à la rémunération du personnel et aux indemnités de fonction des élus locaux. Les éléments fixes et variables sont régulièrement transmis au centre de gestion par la collectivité au moyen de fiches navettes dûment renseignées par cette dernière.
- 2) Calcul de la paye du personnel, des indemnités de fonction des élus locaux et des charges salariales et patronales, et vérification des bulletins de paie.
- 3) Mise à disposition des documents paie de la collectivité et des fichiers sur l'Extranet du centre de gestion :
 - Bulletin global, bulletins individuels, journaux de paie, fiches navettes
 - Fichier de virement HOPAYRA SEPA, fichier de dématérialisation des bulletins de paie et fichier d'interface comptable.
- 4) Réalisation de la déclaration sociale nominative (DSN) et dépôt du fichier sur Net-entreprises.
- 5) Aide à la résolution des anomalies.

Article 3 : Facturation de la prestation

La prestation détaillée à l'article 2 fait l'objet d'une facturation établie sur la base d'un tarif fixé et révisé par le conseil d'administration du centre de gestion.

Le tarif est consultable sur le site du CDG : www.cdg56.fr

Il est convenu que la publication du tarif sur le site cité dispense de l'établissement d'avenant à la présente convention.

La facturation est adressée à la collectivité une fois par trimestre.

Article 4 : Engagements-responsabilité

La collectivité s'engage à fournir et au besoin à actualiser tous les éléments nécessaires au calcul de la paye du personnel et des indemnités de fonction des élus locaux, dans les délais impartis.

Le centre de gestion s'engage sur la base des éléments et informations communiqués par la collectivité à réaliser la prestation décrite à l'article 2, dans un délai permettant le règlement de la paye et des indemnités de fonction.

Sa responsabilité ne saurait être engagée à défaut de communication des éléments de calcul au moyen des fiches navettes, dans le délai nécessaire au bon déroulement des opérations. Il en irait de même en cas de communication d'éléments erronés.

Article 5 : Durée de la convention – résiliation

La présente convention prend effet à la date de signature pour s'achever au 31 décembre 2027.

La collectivité pourra renoncer au bénéfice de la prestation paye par lettre recommandée avec avis de réception et sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Le centre de gestion se réserve le droit de résilier la présente convention en cas de non-respect par la collectivité de l'une quelconque des clauses, par lettre recommandée avec avis de réception et sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Article 6 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs.

Article 7 : Avenants

Toute modification relative aux clauses de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé des deux parties.

Article 8 : Litiges – Compétence juridictionnelle

Dans l'hypothèse où un différend lié à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention naîtrait entre les parties, ces dernières s'engagent préalablement à tout recours juridictionnel à se rapprocher pour tenter de le régler à l'amiable.

A défaut d'accord amiable, les litiges relatifs à l'exécution et à l'interprétation des présentes seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

Article 9 : Confidentialité des données personnelles

Une annexe est jointe à la présente convention.

CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION PAYE

Fait à Vannes, le

L'EHPAD KERNETH

Le Président

Pour le centre de gestion
La Présidente,
Gaëlle STRICOT